

**Compte-rendu de la séance du Conseil départemental
Le 16 Avril 2021
Adopté à la séance du Conseil départemental du 28 Mai 2021
(en visioconférence)**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs :

ARCIERO Anthony
AUMAS Michel
BENEDIC Fabien
BERTHY Michèle
BOEDEC Yannick
BOISSEAU Laetitia
BOUGEARD Nicolas
CAVECCHI Marie-Christine
CHRISTIN Marie-Evelyne
HAQUIN Xavier
IVANDEKICS Emilie
JACOB Aurore
LAMBERT-MOTTE Gérard
MENAT Gilles
MENHAOUARA Nessrine
MERIZIO Monique
METEZEAU Philippe
METREF Nadia
MULLER Jean-Pierre
PAYET Armand
PELISSIER Véronique
PUEYO Alexandre
RAFAITIN Agnès
ROULEAU Philippe
RUSIN Isabelle
SABOURET Cédric
SCOLAN Muriel
SEBBAGH Deborah
SEIMBILLE Gérard
SUEUR Philippe (arrivée à 11 h 21, pouvoir à Muriel SCOLAN)
TECHTACH Djida
TINLAND Virginie
VILLALARD Chantal

Sont absents :

Mesdames et Messieurs :

BAZIN Arnaud (pouvoir à Chantal VILLALARD)
BORGÉON Sophie (pouvoir à Gérard SEIMBILLE)
COUCHOT Sylvie (pouvoir à Cédric SABOURET)
DESSE Daniel (pouvoir à Agnès RAFAITIN)
DOCTEUR Jeanne (pouvoir à Philippe ROULEAU)
EON Pierre-Edouard (pouvoir à Véronique PELISSIER)
MAHENDRAN Cergya (pouvoir à Michel AUMAS)
MAZOU-SACKO Youri
STREHAIANO Luc (pouvoir à Michèle BERTHY)

Le quorum est atteint.

Table des matières :

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	6
II.	INTERVENTION DE MADAME MOUQUET-BURTIN, DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE	7
III.	EXAMEN DES RAPPORTS	28
	- 6 - TRANSPORT - INFRASTRUCTURES - LOGEMENT	28
	Rapport n° 6-09 Prise en considération du projet d'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD 47 et raccordement sur l'avenue de Montmorency à Goussainville.	28
	- 1 - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - EMPLOI - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)	31
	Rapport n° 1-04 Charte des usages des systèmes d'information du Département du Val d'Oise.	31
	- 2 - FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - INNOVATION	32
	Rapport n° 2-23 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant la période du 1 ^{er} au 31 janvier 2021 (article R. 2123-1 du code de la commande publique).	32
	Rapport n° 2-24 Subvention exceptionnelle liée au contexte de la Covid-19.	33
	Rapport n° 2-25 Commune de Garges-lès-Gonesse - Approbation de l'avenant n° 2 au bail relatif aux locaux sis 36 à 44 rue Frédéric Joliot Curie - Espace Europe - et occupés par la "Maison du Département".	33
	Rapport n° 2-26 - Hors Recueil - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association VOTV au titre de l'année 2021.	34
	- 4 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - CULTURE - TOURISME - PATRIMOINE	35
	Rapport n° 4-12 Val d'Oise Rénov' - Programme "Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE)" en Val d'Oise : approbation des conventions intercommunales de déploiement.	35
	- 5 - EDUCATION - SPORT - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	36
	Rapport n° 5-07 Soutien départemental au projet de réimplantation de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy (ENSAPC).	36
	Rapport n° 5-09 Renouvellement de la convention relative au financement des collèges privés liant le Conseil départemental à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique déterminant le "forfait externat" (part "matériel" et part "personnel") pour les collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat pour la période 2022 à 2026.	38
IV.	MOTIONS	40

Début de la séance à 9 h 37

Madame CAVECCHI

Bonjour à tous.
Si vous le voulez bien, nous allons ouvrir cette séance.

Il est procédé à l'appel.

Madame CAVECCHI

Merci Madame SCOLAN.

Avant de commencer cette séance, chers collègues, je voudrais saluer la mémoire de deux membres de notre famille valdoisienne. Tout d'abord, Jacques BERTHOD, qui est l'ancien Maire d'Ermont, Conseiller régional d'Ile-de-France, Conseiller général du Val d'Oise, et qui s'est éteint mardi dernier à l'âge de 95 ans. Conseiller municipal, il fut élu à la tête de sa commune, il y a tout juste 50 ans. Sa ville d'Ermont, qu'il avait dans son cœur très fort, dont il aimait conter l'Histoire, Jacques BERTHOD l'aura servie avec talent et dévouement durant 25 ans. Il aura participé à son rayonnement, à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, sans rien nier de ses traditions. Il y aura développé, en particulier, son âme culturelle et associative, ainsi que sa dynamique sportive.

Jacques BERTHOD incarnait la proximité de sa fonction, cette proximité qui fait sens à chaque élu de terrain. En retour de sa bienveillance et de son sens de l'écoute, il reçut la reconnaissance et, aujourd'hui, le souvenir ému des ermontoises et ermontois. Elu Conseiller général, en 1976, puis Vice-Président de notre Collectivité départementale, il aura démontré, durant 18 ans, la connaissance de son territoire et son sens aigu de l'action publique. Il a été l'acteur et le témoin des jeunes années du Val-d'Oise, il aura participé à son développement, à sa réussite et à ses ambitions.

Il fut un ardent défenseur de notre Institution et le hasard malheureux fait que nous avons également un ancien collègue, récemment disparu, Raymond DEMANET, ancien Maire de Taverny, de 1983 à 1989, et ancien Conseiller général, qui est décédé le 2 avril dernier, dans sa 91^{ème} année. Un homme discret, qui a pourtant consacré sa vie à l'engagement. En 1944, alors qu'il n'était âgé que de 14 ans, il a rejoint le réseau de Résistance La Voix du Nord. La victoire acquise, il s'est engagé de nouveau pour la France en Indochine. Gaulliste convaincu, Raymond DEMANET a créé, à la fin des années 1950, le Comité d'Union Gaulliste de la Porte de Bagnolet et c'est le début d'une vie publique bien remplie.

À partir de 1971, il siège au Conseil municipal de Taverny et en 1982, il est élu au Conseil général du Val-d'Oise. En 1983, il devient Maire de Taverny.

Alors mes chers collègues, je veux saluer à la fois ces hommes, ces élus, ces valdoisiens qu'ils étaient, ancrés profondément dans leur territoire et attachés aux hommes et aux femmes qui y vivent. Au nom de l'ensemble de votre, de notre collectif, de notre Assemblée et en mon nom personnel, je souhaite adresser mes condoléances et mes pensées les plus sincères à leurs familles, à leurs proches. Et si vous le voulez bien, nous allons observer, en leur souvenir, une minute de silence.

(Minute de silence)

Je vous remercie beaucoup.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame CAVECCHI

Je vous propose, pour enchaîner sur notre séance, l'ordre du jour. Je crois que vous connaissez maintenant bien les règles pour voter, je ne vais pas vous les rappeler. Nous débiterons par les rapports de la 6^{ème} Commission, de la 1^{ère}, 2^{nde}, 4^{ème} et 5^{ème} Commission. Il n'y avait pas de rapport pour la 3^{ème} Commission.

Nous aurons le plaisir d'accueillir en début de séance, Madame MOUQUET-BURTIN, Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale pour une intervention, avec diaporama, en visioconférence, sur le bilan de la rentrée scolaire 2020/2021.

J'aurai globalement cinq minutes pour lui dire un petit mot d'accueil, ensuite, Madame MOUQUET-BURTIN aura 30 minutes pour sa présentation et ensuite, 30 minutes - je sais que cela débordera un peu mais il ne faudrait pas trop - pour lui poser des questions qui vous intéressent et auxquelles vous êtes attachés.

Nous avons un rapport connexe qui est la subvention exceptionnelle liée au contexte de la Covid-19 (rapport n° 2-24) et qui est passé aussi en 5^{ème} Commission. Et un hors recueil qui est le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association VOTV au titre de l'année 2021.

Le rapport n° 5-08 a été retiré de l'ordre du jour. Il concernait une bourse individuelle à une volontaire valdoisienne qui avait été acceptée pour participer aux Jeux Olympiques de Tokyo et, comme vous le savez, la situation sanitaire au Japon et dans le monde a fait que l'Etat japonais a souhaité organiser les Jeux Olympiques uniquement en cercle fermé, à l'intérieur du Japon, avec uniquement des japonais et que donc les frontières ne soient pas ouvertes aux étrangers, quel que soit leur statut, de volontaires, de public et de familles des athlètes.

De ce fait, Angélique AURIOL qui était notre volontaire et qui aurait représenté le Département du Val d'Oise, se retrouve dans une situation un peu compliquée. Elle a souhaité travailler pour les Jeux, donc tout cela est en train d'essayer de se régler. Je vous propose donc de retirer ce rapport qui lui donnait une bourse pour représenter le Val d'Oise et nous verrons, si les choses changent, nous en reparlerons à ce moment-là, à un autre moment, à une autre Assemblée.

Je voulais aussi vous signaler que nous n'avons pas de compte-rendu de l'Assemblée du 26 mars dernier ; les deux séances étant vraiment très rapprochées, les Services n'ont pas eu le temps de faire les vérifications nécessaires pour vous le soumettre au vote.

Il y a aussi une motion qui a été présentée par le Groupe des élus Socialistes et Apparentés, sur la dotation horaire globale. Ceci a été renvoyé vers les Commissions compétentes, la 1^{ère} et la 2nde, et le Groupe a déposé, le 15 avril, une seconde motion sur la restauration. J'y reviendrai en fin de séance.

Chers collègues, je vous remercie d'accueillir Madame MOUQUET-BURTIN, notre Directrice Académique.

II. INTERVENTION DE MADAME MOUQUET-BURTIN, DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Madame MOUQUET-BURTIN

Bonjour Madame la Présidente.

Bonjour Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux.

Un certain nombre de questions me sont parvenues par vos services. Je vais essayer de les intégrer au discours et ensuite, je répondrai, bien évidemment, aux questions qui resteraient en suspens. J'ai plutôt construit mon intervention autour des perspectives pour l'année prochaine puisque cela faisait l'objet de quelques questionnements de Conseillers départementaux. Si vous me le permettez, je vais donc orienter mon propos de cette façon-là.

Madame CAVECCHI

Très bien, merci beaucoup.

Nous sommes très heureux de vous accueillir. Nous aurions aimé le faire un peu plus tôt mais la situation sanitaire ne nous l'a pas permis. Je crois que chacun d'entre nous est vraiment très content que vous puissiez intervenir aujourd'hui parce que, comme vous le savez, l'éducation est un point très fort du Conseil départemental et chacun de nous y est vraiment très attaché.

Cela ne fait pas une année que vous êtes arrivée en Val d'Oise et vous avez eu beaucoup à faire et beaucoup à gérer pour faire face à cette crise que personne n'attendait et qui est totalement inédite. Je le redis, parce qu'avec Monsieur COSNARD, qui vous a précédée, nous avons réussi à nouer un partenariat Direction Académique/Conseil départemental, très fructueux, et ce malgré des difficultés qui ont débuté dès mars 2020.

Aujourd'hui, et je suis heureuse de le dire, je me réjouis que cette relation entre la Direction Académique et le Conseil départemental perdure de façon harmonieuse et efficace, toujours pour faire avancer les choses pour nos collégiens.

Comme de coutume, Madame la Directrice, votre présence symbolise cette collaboration étroite et indispensable entre nos deux Institutions. Je vous renouvelle le plaisir de vous accueillir aujourd'hui et je vous laisse la parole.

Madame MOUQUET-BURTIN

Merci beaucoup Madame la Présidente, c'est un plaisir partagé.

Je vais commencer par un petit point de situation de la crise sanitaire, qui inquiète tout un chacun, et peut-être quelques éléments d'informations actualisés.

Vous le savez, nos vacances ont été avancées d'une semaine et elles sont les mêmes dans tout le pays, ce qui nous a, dans un premier temps, obligés à des adaptations assez importantes puisque le même jour que cette réorganisation des vacances était annoncée, il nous était aussi annoncé que les enseignements passaient à distance pendant une semaine au moins avant ces vacances.

Je peux dire que nos enseignants ont retrouvé le chemin de la continuité éducative pour laquelle ils s'étaient largement essayé l'année dernière et je pense, pour laquelle ils ont fait beaucoup de progrès. Cette semaine de mise à distance des apprentissages a été, de mon point de vue, réussie, puisque dans le premier comme dans le second degré, les enseignements ont été véritablement prodigués dans toutes les écoles et tous les collèges et lycées. C'est une situation particulière pour les lycées puisqu'ils fonctionnaient déjà avec des jauges adaptées.

Nous avons également, sur cette période - et nous le ferons à la rentrée -, accueilli les élèves qui sont les enfants de personnels indispensables à la crise et en la matière, je crois que nous pouvons saluer tous les efforts faits par les enseignants, les chefs d'établissements et les directeurs qui ont ouvert, très naturellement leurs portes, à ces jeunes. Nous avons accueilli 9 538 élèves du premier degré, ce qui est assez important, et 442 élèves du second degré sur 34 collèges. Je dois saluer le travail que nous avons fait de concert, à la fois sur la continuité des apprentissages puisque nous avons besoin de l'Espace Numérique de Travail (ENT) pour travailler sur cette continuité. Nous avons aussi besoin de travailler de concert sur le personnel, indispensable pour que ces pôles fonctionnent dans les collèges avec toutes les mesures de sécurité sanitaire, bien évidemment, et les agents étaient présents dans les établissements.

Vous le voyez, un bilan plutôt positif dans une période très contrainte et inédite pour nous, mais je dois souligner la grande efficacité des personnels, quels qu'ils soient, qui sont dans nos établissements et cette grande adaptabilité du personnel qui répond à chaque fois présent et qui, finalement, contribue à l'accueil de nos élèves dans de bonnes conditions.

Un petit point sur la vaccination, parce que je pense que cela faisait partie de vos questions. Le Premier Ministre a fait ses annonces et nous sommes à la manœuvre pour organiser avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Préfecture, la prise en charge de ces vaccinations pour les enseignants, mais également pour les Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) et les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM). Nous allons passer par une communication auprès de ces personnels, pas les ATSEM, puisque nous n'en avons pas la charge, mais pour les personnels dont nous avons la responsabilité (AESH et professeurs) et nous allons commencer cette campagne de vaccination sur le Val d'Oise dès ce week-end.

Voilà pour le point sanitaire que je souhaitais faire devant vous. Et puis je pourrai répondre éventuellement à vos questions s'il y en a de plus techniques, notamment sur la continuité des apprentissages.

Peut-être est-ce le moment de partager le diaporama...

Diffusion d'un diaporama

Madame CAVECCHI

C'est toujours un moment délicat de partager un diaporama. Je vous fais confiance.

Madame MOUQUET-BURTIN

Ce sont vos services qui sont à la manœuvre.

Vous verrez que je fais des va-et-vient entre 1^{er} et 2nd degré. J'ai souhaité que cette présentation soit la plus pédagogique possible et prenne en compte des éléments de contexte à la fois nationaux, académiques et départementaux.

Dans la première diapositive, vous avez les prévisions ministérielles du 1^{er} degré parce qu'il est intéressant de les avoir en tête lorsque l'on se projette sur le 2nd degré, avec une évolution nationale négative. Il faut le souligner puisque nous attendons - 1 % de notre effectif national sur le 1^{er} degré. Nous avons l'Académie de Versailles et dans cette Académie, nous sommes également à la tendance nationale, c'est-à-dire à la baisse, globalement, sur les effectifs du 1^{er} degré.

Sur la diapositive suivante, vous avez les évolutions des effectifs 1^{er} degré dans l'Académie de Versailles avec le Val d'Oise en bleu/violet et vous voyez que dans l'Académie de Versailles, nous sommes le seul département en évolution positive assez importante. C'est la raison pour laquelle - et c'est la diapositive suivante - vous avez ensuite la déclinaison par Département de ces évolutions, négatives pour l'ensemble des Départements de l'Académie de Versailles et avec une évolution à 0,63 % pour le Val d'Oise.

Sur le 2nd degré - et c'est l'objet de cette diapositive -, en revanche, une attente assez forte d'effectifs en évolution positive sur l'Académie de Versailles, puisque nous sommes en bleu, et vous avez des évolutions positives de + 1 % à + 2 %. Et je vais revenir un peu plus dans le détail avec la diapositive suivante et un parallélisme des formes 1^{er} et 2nd degré où vous voyez une évolution positive sur la totalité des Départements, le Val d'Oise étant au 3^{ème} rang de ces progressions positives, donc au 3^{ème} rang d'une volumétrie en hausse dans chaque Département de l'Académie.

Diapositive suivante, vous avez, de la même façon, l'évolution démographique, en chiffres, des effectifs sur le 2nd degré, en détaillant, 2nd degré hors post-Bac, puis le post-Bac et la totalité des effectifs sur notre Département avec une évolution positive de 2,80 %, donc une évolution assez importante.

Vous avez en dessous la répartition de cette évolution, pour les collèges : + 823 élèves, pour la voie professionnelle : + 498, et pour la voie générale et technologique : + 1 695 élèves. Ce sont des dimensions extrêmement importantes à appréhender puisque vous verrez que dans l'allocation des moyens, bien entendu, cette évolution démographique et le poids de chaque niveau est à prendre en compte.

J'en viens aux moyens 1^{er} et 2nd degré. Pour l'Académie de Versailles - et vous voyez la comparaison Académie de Versailles avec la totalité des moyens octroyés au plan national -, nous avons eu l'équivalent de 350 Equivalent Temps Plein (ETP) pour l'année à venir. C'est, eu égard non pas à la volumétrie des effectifs, mais à la priorité donnée au 1^{er} degré au plan national, puisque vous le savez, c'est une priorité du Gouvernement et du quinquennat, qui était déjà une priorité de l'ancien Gouvernement. Donc un recentrage des moyens, véritablement, sur le 1^{er} degré.

Une photographie de comparaison entre les Départements Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine et Val-d'Oise, et vous voyez que pour le Val-d'Oise, nous avons eu 39 ETP au titre de la démographie, 76 ETP au titre des priorités nationales, un renforcement de nos emplois au titre de la formation, un renforcement de nos emplois au titre de la prévention et de la sécurité, un renforcement de moyens au titre du plan Autisme, avec un total de 120 ETP.

Nous avons renforcé ce potentiel de 120 ETP avec deux ETP sur le 1^{er} degré dédiés à l'ouverture d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Au final, nous avons 122 ETP sur le Département, que je vais répartir, au titre des priorités, de la façon suivante et qui est la même, peu ou prou, que l'an passé, puisque les priorités sont à peu près identiques :

- poursuivre les dédoublements "100 % réussite" en fonction des évolutions démographiques. Vous savez que ces dédoublements sont effectués dans la totalité du Département et dans toutes les communes, sur tous les niveaux de classes, Grandes Sections Réseaux d'Education Prioritaire Renforcée (REP +) et dans toutes les cités éducatives, ce que ne fait pas l'ensemble des Départements franciliens et nationaux, voire académiques, dans la totalité des Cours Préparatoires (CP) et des Cours Élémentaires (CE1) ;
- la mise en place des Grandes Sections et CP à 24, c'était un engagement présidentiel sur le quinquennat ; donc cette année, nous avons baissé les taux d'encadrement à 24 sur les Grandes Sections et les CP partout où nous pouvions, partout où il y avait du bâti pour le faire, puisqu'il ne s'agissait pas de mettre en difficulté les communes ;
- une augmentation de décharge de direction pour les Directeurs d'écoles de moins de quatre classes ;
- une augmentation de décharge de direction des écoles de 13 classes. C'est une disposition du Val d'Oise qui n'existe pas au plan national. Ce sont des dispositions nouvelles par rapport au constat de l'année dernière ;
- la poursuite du déploiement des ULIS, j'aurai probablement l'occasion de vous en reparler tout à l'heure.

Et vous avez le solde des ouvertures et fermetures prévisionnelles pour cette période puisque la période de carte scolaire court, globalement, de mars à la rentrée scolaire de septembre, car rien n'est figé en la matière, et si des effectifs augmentaient dans une commune, bien sûr, nous ouvririons des classes supplémentaires.

Sur le 2nd degré, désormais, vous avez l'Académie de Versailles, comparativement au national, et l'Académie de Versailles a été dotée de 145 ETP pour l'année à venir, qui se traduit par - 40 ETP et + 185 dotations en heures, qui ne sont pas des heures postes mais des heures supplémentaires. Voici la répartition en collèges et en lycées : une augmentation pour les collèges de + 0,88 % de notre dotation, et j'insiste pour dire que la dotation est un équivalent de 38 ETP pour les collèges mais elle nous est donnée en heures et non en ETP.

A ce stade, je vous rappelle les grandes étapes du calcul de l'allocation des moyens.

C'est tout à fait important car tout cela n'est pas figé, même s'il nous faut prendre de l'avance sur nos prévisions et doter les établissements pour que la répartition en établissement se fasse au mieux pour ensuite prévoir les emplois.

Dans l'étape n° 1, nous sommes à des prévisions d'effectifs dans les établissements, donc une étude prévisionnelle de nos effectifs avec des échanges avec les Chefs d'établissements et, in fine, des arbitrages entre Chefs d'établissements, les services et moi-même qui prend des décisions sur ces effectifs. Nous avons une Instance qui définit la jaque à venir des potentialités d'accueil d'effectifs dans chaque établissement.

Ensuite, cela donne lieu à une campagne que nous appelons une campagne de "Tableau de Répartition des Moyens (TRMD)" établi par les Chefs d'établissements. Là, il y a encore un dialogue avec les services de la Direction Académique sur la création et la suppression des postes. J'ai oublié de vous dire que dans l'Instance qui donne lieu à la répartition des effectifs par établissements, nous établissons les dotations globales pour chaque établissement à partir de la prévision d'effectifs. Ensuite, les Chefs d'établissements prévoient les suppressions et les ouvertures de postes, ce qui est établi également en Instance départementale. Et il y a un travail d'ouverture et de fermeture des classes, que l'on appelle "divisions" dans le 2nd degré, par établissements et avec les services.

A partir de cela, nous arbitrons en Direction Académique sur les moyens octroyés à chaque établissement. En la matière, rien n'est figé, puisqu'après toutes ces étapes, il y a de nouveau des dialogues avec les établissements pour l'ajustement des effectifs, mais également sur l'ajustement des dotations qui peuvent être abondées par projets dans les établissements. Nous procédons à cela en juin et quelquefois, également en septembre.

Sur la slide suivante, vous verrez comment nous calculons véritablement les dotations globales des établissements. Je pense qu'il est tout à fait utile que nous nous le disions, puisque c'est une opération, qui n'est pas seulement technique, mais à la fois technique et qualitative. Je pense qu'il faut absolument que nous partagions cela. L'action de la Direction Académique se veut, avant tout, une action d'accompagnement des établissements dans le calcul de la dotation globale.

Ce qui est incompressible est le rectangle bleu foncé que vous avez sous les yeux, avec un coût structure de 26 heures par division, plus une marge réglementaire de trois heures. Je ne peux pas y déroger, c'est un coût de 29 heures par division en collège. Ensuite, des dotations d'heures sont elles-mêmes incontournables, c'est la pondération REP +, qui varie en fonction de la taille de l'établissement, des heures statutaires, des heures octroyées en fonction des sections spécifiques - ce ne sont plus des divisions - et un abondement en fonction de classes spécifiques (ULIS, Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) ou classes-relais par exemple). Tout cela fait partie du cadre réglementaire.

Dans certains Départements, les dotations se font uniquement dans ce cadre réglementaire et à la marge, il peut y avoir des abondements, quelquefois de cinq heures, de 10 heures, de 15 heures supplémentaires en fonction des établissements et de leur typologie. Ce n'est pas le choix que nous faisons dans le Département. Dans le Département, nous dotons réglementairement tout ce qui est incompressible, puis, nous donnons une forte marge d'autonomie à nos établissements.

C'est ce que l'on appelle la marge "qualitative" et celle-ci est calculée en fonction de l'Indice de Position Sociale (IPS) de l'établissement. Autant la marge incompressible réglementaire ne l'est pas, autant ce qui est, finalement, à notre main l'est. J'y reviendrai. Si nous le faisons, c'est bien pour effectuer des différences de dotations entre les établissements et en fonction des IPS, plus ou moins hauts dans le Département.

A cela, viennent s'ajouter des dotations complémentaires - qui ne sont pas minces puisque je vous en donnerai le contour tout à l'heure - (une dotation "accompagnement éducatif pour l'éducation prioritaire", une dotation "Devoirs faits", une dotation pour les projets culturels et une dotation pour la formation aux Premiers Secours (PSC1) et les projets divers dont je vous parlais tout à l'heure).

Dans la slide suivante, j'ai essayé d'illustrer mon propos sur l'IPS, en vous donnant l'empan de la marge qualitative. Nous avons pris deux exemples pour que vous voyiez bien comment nous dotons. Nous avons pris les cinq établissements aux IPS les plus faibles. Pour ces cinq établissements du Département, il y a une moyenne de dotation de 84,4 heures, en plus de la marge réglementaire, en plus de l'accompagnement éducatif, en plus de "Devoirs faits", en plus du PSC1. 84,4 heures est une moyenne sur les cinq, donc sur ces cinq établissements, il y en a, par exemple, un qui émerge à 130 heures. Tout cela est fonction des effectifs et de l'IPS.

Vous voyez ensuite que pour les cinq établissements à l'IPS le plus élevé, nous sommes à une moyenne de 7,2 heures. On ne peut donc pas dire qu'il n'y a pas de différence entre les établissements recevant du public défavorisé et du public plus favorisé. Avec 7,2 heures, on ne peut pas ouvrir de division puisque, je vous rappelle que si nous prenons appui sur la diapositive deux slides précédentes, nous sommes à 29 heures pour ouvrir une division (26 + 3). Avec 84 heures, on commence à pouvoir en ouvrir et plusieurs, donc à baisser le taux d'encadrement sur l'établissement. A cet effet d'ailleurs, je voudrais dire que certains établissements ouvrent des divisions avec cette marge et d'autres créent des dispositifs particuliers de personnalisation des apprentissages. C'est à la main des Chefs d'établissements et de leurs équipes. Cela fait partie de l'autonomie des établissements.

Si nous regardons bien la différence de dotation entre les établissements qui ont les IPS les plus faibles et les établissements qui ont les IPS les plus élevés, nous avons 12 fois plus d'heures pour les établissements qui reçoivent des élèves aux publics les plus défavorisés.

Vous avez ensuite sous les yeux, en moyenne, le nombre d'heures données pour le PSC1, pour "Devoirs faits", pour les actions culturelles et divers projets, soit trois fois plus d'heures pour les établissements aux IPS plus faibles. Les cinq établissements aux IPS les plus faibles vont de 68,7 à 72,9 et les cinq établissements aux IPS les plus élevés vont de 125,3 à 129,1.

Pour être complètement pédagogique dans mon approche, une focale supplémentaire sur la situation des établissements par IPS. Nous avons pris quelques exemples départementaux : IPS dans une colonne à 68,9, une marge qualitative de 77 heures - on a mis la focale sur certains établissements que l'on ne cite pas, bien sûr -, un établissement à 98,7 d'IPS peut être à une marge qualitative de 24 heures et un établissement à 129,1 d'IPS est à une marge qualitative de six heures. Je pense que c'est assez illustratif de l'action menée dans le Département et j'en veux pour preuve la slide suivante où vous avez une comparaison du H/E et de l'IPS, le H/E étant les Heures par Elève.

C'est une façon de compter les moyens. Nous avons fait la comparaison entre deux collèges avec le même nombre de divisions, avec des IPS différents pour témoigner des écarts de dotations. A Sarcelles, un REP +, 16 divisions avec un IPS de 71,3 a un H/E de 1,23 heure, en 2020, et une prévision à 1,55 heure à la rentrée. A Argenteuil, avec un nombre de divisions identique, un IPS de 92,4, un H/E, rentrée 2020, à 1,17 heure, un H/E à la rentrée 2021 à 1,24 heure. Vous avez ensuite les différentiels. Il y a aussi l'exemple de Gonesse et d'Auvers-sur-Oise avec un différentiel suivant l'IPS : un IPS de 81,6 pour Gonesse et de 126,9 pour Auvers-sur-Oise, avec des IPS prévisionnels qui vont d'1,39 heure pour l'IPS le plus bas à 1,13 heure pour le collège qui a l'IPS le plus haut. Et, à nouveau, une comparaison entre un collège REP + d'Argenteuil qui est à 78 avec un H/E prévisionnel de 1,47 heure et qui passe de 1,07 à 1,47. A Montmorency, l'IPS passe de 1,46 à 1,09.

Voilà ce que je voulais vous dire sur la prévision plutôt que sur le constat puisqu'à cette époque, le constat est tout à fait derrière nous, mais pour que vous ayez une vision très claire de notre action sur le Département.

Madame la Présidente, je pense qu'il y avait un certain nombre de questions...

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Madame la Directrice.

Puis-je vous demander, de la part de mes collègues et de la mienne, d'envoyer à tous les Conseillers départementaux le document que vous nous avez fait parvenir ? On va leur envoyer par e-mail pour qu'ils aient la démonstration sous les yeux, ce sera plus facile.

Madame BERTHY

Merci Madame la Présidente et merci Madame MOUQUET-BURTIN. Les informations qui viennent de nous être données sont très intéressantes pour les élus du territoire que nous sommes.

Voilà ma question. Madame, vous savez que la scolarisation des enfants accueillis à la Maison Départementale de l'Enfance (MDE) est un sujet d'importance qui mobilise notre Présidente et moi-même depuis de très longs mois. En effet, ces enfants, ayant subi de la maltraitance de la part de leurs parents, arrivent en urgence absolue sur la structure de la MDE. Outre la sécurité psychologique et sanitaire qui doit être mise en place, la scolarisation est un droit inaliénable auquel ils doivent avoir accès, comme tous les autres enfants.

Or, depuis trop longtemps maintenant, le poste d'enseignant a été supprimé à la MDE. Madame la Présidente vous a sollicitée pour permettre à ces enfants de pouvoir, de nouveau, bénéficier des cours de l'Education Nationale. Pouvez-vous nous dire si ce poste est validé et bien sûr, quel en est le calendrier ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Madame MOUQUET-BURTIN

Oui Madame, j'ai bien reçu le courrier de Madame la Présidente et je lui ai répondu mais elle n'a pas dû avoir ma réponse à ce jour. On va pérenniser ce poste, dès la rentrée prochaine, avec plaisir, puisque je suis tout à fait sensible aux arguments. C'est tout à fait légitime et j'ai bien vu que le volume d'élèves accueillis croissait, d'année en année. Donc, c'est tout à fait volontiers et je pense que c'est dans les engagements de l'Education Nationale. Nous devons accompagner ces élèves.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, c'est une très bonne nouvelle.

Madame BERTHY

Je m'associe aux remerciements de Madame la Présidente et je m'en réjouis. C'est une très bonne nouvelle pour tous ces enfants que nous accueillons en urgence. Merci infiniment pour eux.

Madame CAVECCHI

Monsieur MULLER a demandé la parole. Est-ce pour tout de suite ?

Monsieur MULLER

Comme vous le souhaitez Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Est-ce pour poser une question ou dire un mot à Madame la Directrice ?

On finit les questions et je vous laisse la parole après. Merci.

J'avais une question de la part de Philippe METEZEAU.

Monsieur METEZEAU

Merci Madame la Présidente. Bonjour Madame la Directrice Académique et merci pour votre exposé liminaire qui nous a déjà éclairés et, pour ma part, appris beaucoup de choses sur un certain nombre de données. J'ai néanmoins deux questions complémentaires à vous poser.

D'abord, une qui trouve sa place dans l'actualité puisque nous sommes, pour la 2^{ème} année, contraints par la crise sanitaire due à la Covid-19 et je voulais vous demander s'il y aura un accompagnement pour les collégiens en difficulté scolaire cet été, qui soit plus ou moins similaire au dispositif qui a fonctionné l'an dernier "Vacances apprenantes : école ouverte". Il avait été apporté un soin particulier aux élèves qui sont en lycée professionnel. Est-ce que cette année, cette préoccupation sera toujours de mise ?

Vous avez déjà répondu en partie à ma 2^{ème} question dans votre exposé liminaire et je vous en remercie, mais nous aurions souhaité avoir quelques précisions. Elle concerne la scolarisation des élèves en situation de handicap. On sait que c'est un souhait d'accueillir ces élèves dans les écoles, chaque fois que c'est possible, et que cela s'intègre dans la politique générale du Gouvernement vis-à-vis des personnes handicapées, qui favorise, chaque fois que c'est possible, leur inclusion dans des lieux et des systèmes d'accueil aussi traditionnels que possible. Nous voudrions des précisions sur l'évolution du nombre d'élèves accueillis en classes ULIS et peut-être parler en nombre d'heures d'accompagnement par des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) et AESH, et savoir comment ce nombre va évoluer dans les 1^{er} et 2nd degrés pour la prochaine rentrée scolaire.

Je vous remercie.

Madame MOUQUET-BURTIN

Tout d'abord, sur le premier point, bien sûr, nous serons très vigilants à développer des dispositifs d'accompagnement, d'abord pour les élèves les plus fragiles dans le Département pendant les vacances. C'est le cas, en ce moment avec les stages de réussite sur le 1^{er} degré, pour certains aussi dans le 2nd degré et pour la période de grandes vacances, nous serons sur un dispositif du type "Vacances apprenantes" avec un temps d'école ouverte et un temps dédié à des activités plus sportives, culturelles et en fonction de l'adaptation que nous pourrons donner au contexte sanitaire.

Bien entendu, mais j'y suis extrêmement sensible donc cela ne m'échappera pas, on aura une attention particulière pour les élèves de lycée professionnel et ceux qui sont en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPPV).

Vous savez que nous travaillons, dans le Département, autour des cités éducatives et nous préparons, d'ores et déjà, cette campagne de "Vacances apprenantes" et "Colos apprenantes", avec les acteurs des cités éducatives et nous sommes bien placés pour le faire, puisque, depuis janvier, nous avons intégré les services de la Jeunesse et des Sports dans la Direction Académique. Cela permet véritablement de croiser les approches et les compétences. Donc c'est oui, bien sûr.

Et puis nous avons beaucoup travaillé avec le Département sur cette question l'année dernière, notamment autour du Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS) et nous continuerons, bien évidemment, si c'est le projet. Nous aurons l'occasion d'en reparler mais c'est bien volontiers que nous mènerons à nouveau toutes ces actions, avec une forte valorisation aussi sur le patrimoine et les actions culturelles du Département.

L'année dernière, nous avons mis en lumière la Source-Villarceaux, l'Abbaye de Maubuisson ; il est tout à fait intéressant que des jeunes de QPPV puissent se déplacer et avoir une ouverture culturelle pendant ces moments-là.

S'agissant de l'inclusion scolaire, nous avons une montée en puissance, bien sûr - c'est tout à fait légitime -, de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans nos écoles et collèges. Toutes situations confondues, c'est-à-dire, à la fois dans les ULIS et en scolarisation individuelle, nous avons une augmentation de 4,17 %, avec une augmentation, en moyenne, de 7,15 % en ULIS, 8,04 % sur le 2nd degré et 5,9 % dans le 1^{er} degré. En scolarisation individuelle, une augmentation de 3,07 %, 8,28 % sur le 2nd degré, à peu près stable.

Je n'ai pas par heures d'accompagnement, mais pour vous dire que notre potentiel d'AESH est assez important, puisque cette année, nous avons eu la possibilité de recruter 180 AESH qui viennent s'ajouter au potentiel que nous avons déjà, mais que nous rencontrons de grosses difficultés dans le recrutement de ces personnels. D'abord, parce que je pense que le poste n'est pas extrêmement attractif, c'est la raison pour laquelle nous allons, de plus en plus, CDIser ces personnes et donner une vraie valeur professionnelle à l'exercice de ces missions. D'autre part, parce que certains territoires du Département ne sont pas suffisamment attractifs pour certaines personnes, j'en veux pour preuve les difficultés que nous avons à recruter dans le Vexin.

Finalement, à ce jour, nous avons un certain nombre de jeunes en situation de handicap qui ne sont pas accompagnés. Nous avons diminué, bien sûr, ce volume, assez considérablement, mais il y en a encore plusieurs centaines.

Pour l'année prochaine, à cette rentrée, nous avons organisé des pôles d'inclusion locaux de scolarisation, nous allons réétudier les périmètres de ces pôles, peut-être pour diminuer leur taille, et j'espère de cette façon être plus à même de répondre aux besoins des élèves. C'est déjà tout à fait en cours, nous avons pu donner satisfaction à un grand nombre de familles sur le plan de l'accompagnement, mais avec cette réduction de la taille des pôles, je pense que la facilité de gestion sera peut-être davantage développée.

On est en réflexion sur cette question.

Pour vous donner le nombre global d'élèves qui sont dans ces pôles, c'est de l'ordre de 7 844 élèves et nous avons 2 395 AESH et 64 pôles.

Voilà pour ce tour d'horizon.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup pour ces précisions.

Une question de Gérard LAMBERT-MOTTE.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Merci Madame la Présidente.

Bonjour Madame la Directrice Académique.

Pouvez-vous préciser votre réponse sur la date de vaccination ? J'ai sous les yeux une information du Ministère de l'Education Nationale qui mentionne "l'accès prioritaire à la vaccination des professeurs, AESH et ATSEM", mais on parle des 55 ans et plus et non de l'ensemble des personnels. C'est donc très loin de ce qui avait été demandé par les élus du Département.

Est-on bien sur cette directive ?

Madame MOUQUET-BURTIN

Pour le moment oui, avec, bien évidemment, une montée en puissance progressive. Pour le moment, c'est tout à fait ce que vous dites, c'est-à-dire les personnels de plus de 55 ans dès ce week-end puisque nous sommes en train de travailler avec la Préfecture sur les lieux de vaccination.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

La communication a commencé ou non ?

Madame MOUQUET-BURTIN

Oui, on est en train d'élaborer un courrier aujourd'hui même à destination des personnels.

Madame CAVECCHI

J'en profite pour passer un petit message à tous mes collègues, Madame la Directrice si vous me le permettez. De la même manière que pour ces enseignants qui ont au-delà de 55 ans, Monsieur le Préfet a souhaité aussi que les personnels de nos PMI et centres médicaux puissent être vaccinés au-delà des 55 ans. Cela fait partie du même groupe de personnes. Je referme la parenthèse, pardon, je passe des messages personnels mais qui sont d'importance.

Pour terminer cette parenthèse, on souhaiterait que nos travailleurs sociaux qui sont dans les centres qui accueillent le public puissent aussi faire partie de cette phase de vaccination au-delà des 55 ans car cela nous paraît important, et c'est aussi très délicat d'accueillir ce public parfois en difficulté.

La parole est à Anthony ARCIERO.

Monsieur ARCIERO

Merci Madame la Présidente. Bonjour Madame la Directrice Académique.

Je voulais revenir sur un projet qui tient à cœur au Département. Dans son plan d'urgence, la Présidente de Région nous a proposé un lycée international pour le Val d'Oise. Il y en a deux actuellement en Ile-de-France, on aurait donc un 3^{ème} établissement de ce type en Val d'Oise. Le Département a engagé une réflexion pour accompagner ce projet dans l'idée d'avoir un ciblage un peu plus large qu'une structure peut-être trop élitiste à la vocation d'un lycée international. Un tel établissement aurait un double objectif pour notre Département, d'abord pour répondre à la hausse des effectifs dans le Secondaire, que vous avez rappelé tout à l'heure, et c'est pour cela que je pense qu'il faut avoir une réflexion à la fois sur les collèges et les lycées dans ce projet.

Ensuite, cela permettra aussi de repenser la carte des formations que nous avons dans nos secteurs et, notamment, dans celui du pôle de Roissy. On a financé et soutenu, au début de notre mandat, une école liée aux métiers de l'aviation avec le Centre de formation de l'AFMAE à Bonneuil-en-France. Peut-être serait-il judicieux, à l'occasion de ce projet, de repenser la création de formation dans l'hôtellerie-restauration et la logistique. Où en êtes-vous dans la réflexion de création de ce projet et de ce concept proposé de Cité scolaire internationale pour le Val d'Oise ? Et avez-vous un calendrier ?

Madame MOUQUET-BURTIN

Bien. Je pense que sur cette question, vous en avez dit beaucoup. Je pense que vous êtes assez au fait puisque le Conseil départemental est dans l'aventure. C'est une belle aventure que nous soutenons pleinement, avec, comme vous venez de le dire, l'idée de ne pas faire de ce futur établissement, un établissement élitiste, mais qui réponde aux besoins de toutes les populations scolaires.

Une valence internationale mais probablement pas un lycée international. C'est pour cela que dans un premier temps, on avait dit "à vocation internationale", c'est-à-dire porter l'ambition du développement des enseignements linguistiques pour tous les élèves, y compris de la voie professionnelle, en établissant un panel de Disciplines Non Linguistiques (DNL), des enseignements en langue étrangère délivrés à différents niveaux de scolarité.

C'est une entrée très importante dans la définition du projet pédagogique de ce futur établissement, la maîtrise des langues étrangères étant pour nous un facteur clef de réussite et d'employabilité. C'est la raison pour laquelle nous déploierons également ces DNL dans la voie professionnelle.

Aujourd'hui, nous avons déjà réfléchi, avec la Région, côté lycées, sur la carte des formations, qui n'est pas complètement arrêtée, mais qui va dans le sens que vous énonciez tout à l'heure. On serait à une jauge de 1 200 élèves, c'est-à-dire de quoi résorber, en partie, l'augmentation des effectifs sur le territoire de l'Est. Et nous avons envisagé le développement de filières hôtellerie-restauration, logistique, métiers de l'alimentation, bio-industrie et laboratoire, tout un pan travaillé avec le Ministère de l'Agriculture. Pour ce faire, nous avons pris contact avec le tissu économique local, pour ne pas être à côté des possibilités d'insertion, mais de bien coller véritablement à la demande des entreprises locales. Vous savez bien mieux que moi qu'il y a la réalisation prochaine de Rungis Nord par exemple (point d'interrogation), il y a des besoins en qualité/sécurité alimentaire, respect de l'environnement, technologie avancée pour la transformation et la conservation des produits, la nécessité d'aller vers des formations innovantes sur cet établissement, le défi de la sécurité alimentaire, nutritionnelle, un défi environnemental également. Beaucoup d'ambition pour cet établissement que nous partageons avec la Région. Et puis un côté collègue que nous sommes en train de travailler avec vous et cette étude qui va être réalisée. Il convient que je vous cède la parole, Madame la Présidente.

J'ai oublié de parler de l'internat qui est aussi une ambition très importante pour le territoire, puisque pour ces voies spécifiques, il y aura la possibilité d'un internat pour les élèves trop éloignés de l'établissement.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Madame la Directrice.

Virginie, veux-tu ajouter quelque chose sur le sujet par rapport à l'étude et au travail mené en ce moment avec la Région et l'Education Nationale sur le sujet de savoir si l'on travaille en même temps sur les bâtiments et sur le fond, les cours dispensés à l'intérieur des établissements ?

Madame TINLAND

Oui, merci Madame la Présidente.

Je pense que Madame MOUQUET-BURTIN a balayé tous les sujets qui nous animent en ce moment, collégialement, entre l'Education Nationale, la Région et le Département. Au niveau bâtiminaire, le Département s'est proposé de prendre la main sur la maîtrise d'œuvre, s'il en était besoin, et si un collège en même temps que le lycée. Les services ont des réunions régulières avec la Région sur l'identification des besoins, à la fois, au niveau du nombre d'élèves en lycée et en collège, et une réflexion sur les filières qu'il faudra mettre à l'intérieur.

En résumé, on travaille tous main dans la main. C'est sur le métier, c'est un dossier long parce qu'il y a plusieurs partenaires mais on y travaille d'arrache-pied.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. C'est sur le métier que l'ouvrage avance.

Merci beaucoup à mes collègues. Je passe la parole à Monsieur MULLER.

Monsieur MULLER

Madame la Présidente, Madame la Directrice Académique et chers collègues. Madame la Directrice Académique, je veux, par mes premiers mots - mon intervention est peut-être un peu solennelle -, vous remercier d'avoir répondu à notre demande d'audition qui renoue avec un usage que la pandémie avait jusqu'à ce matin mis à mal. Vous avez, dans cette période, ô combien particulière et difficile, salué l'engagement et l'efficacité de tous les personnels intervenant dans le monde éducatif. Permettez-nous de nous associer très sincèrement à vos remerciements de ce matin, comme de vous remercier également de votre présentation, notamment mais pas seulement, pour la partie expliquant "pédagogiquement", exemples à l'appui, le calcul de la Dotation Horaire Globale (DHG).

Pour ce qui me concerne, je vais essayer d'aller vite. J'avais trois questions : l'une concernant la DHG, des interrogations et peut-être même des inquiétudes demeurent. L'autre concernant les AESH, vous y avez fait référence, j'y reviendrai brièvement. Et la dernière sur le déploiement de l'enseignement à distance.

Pour ce qui concerne le calcul de la DHG, j'ai bien pris en compte - même s'il y avait beaucoup d'informations et qu'il n'est pas facile de tout intégrer et de faire de l'analyse au débotté - qu'il y avait la marge réglementaire incompressible, la marge qualitative - je parle sous votre contrôle - en fonction de l'IPS, et cette marge qualitative en fonction de l'IPS a mené à une différence de dotation ciblée avec cette approche que vous rappeliez de calcul technique et qualitatif. Naturellement, nous avons bien retenu également les exemples que vous avez donnés.

Pour autant, nous vous l'avons écrit, Madame la Directrice, nous l'avons dit à la Ministre - et n'y voyez pas une accusation de quelque sorte que ce soit, mais simplement une demande d'explication, il nous faudra "digérer" un peu ce que vous nous avez présenté ce matin, cela restait clair et agréable, grâce au diaporama et à vos explications -, le montant des DHG octroyé aux collèges publics du Département ne reste pas sans nous inquiéter. Nous sommes inquiets quant à leur volume parce qu'à l'analyse - je parle sous votre contrôle -, le rapport moyen DHG par élève diminue en cette rentrée, dans la mesure où j'étais resté sur + 0,51 %, c'est ce qui avait été donné lors du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN), mais je crois que vous avez parlé de + 0,88 %, lorsque le nombre de collégiens augmente d'1,3 %.

Vous avez également fait référence au fait que le Val d'Oise est l'un des seuls départements métropolitains à voir sa population scolaire augmenter de façon "assez importante" avez-vous dit dans votre présentation. Cette augmentation, qui, à notre sens, de fait, devrait accroître de façon sensible les moyens que nous considérons aujourd'hui - et croyez-le bien, pas pour demander toujours plus - comme insuffisants.

Pour nous rassurer, dans le courrier que vous m'avez adressé suite à mon interpellation, vous dites que "depuis deux ans, un nouveau modèle d'allocation, fondé sur les indices de position sociale et sur la prévision d'effectifs, préside la répartition des moyens par établissement. Ce nouveau modèle permet ainsi de prendre en compte à la fois les capacités d'accueil et les caractéristiques socio-éducatives de chaque établissement".

"Dont acte" et nous ne doutons naturellement pas que cette répartition se faisait en fonction des critères objectifs. En ce qui me concerne, je ne les connaissais pas tous et je les salue.

Pour autant, nous redoutons néanmoins que ces nouveaux modes de calcul de la DHG, qui ont des aspects pour le moins tout à fait positifs et pertinents - sans que l'on se transforme en évaluateur -, qui ont certainement vocation à rééquilibrer les moyens entre établissements, créent plus d'inégalités dans un département déjà traversé par des situations sociales très diverses.

Je n'oublie pas les exemples que vous avez portés à notre connaissance mais, dit autrement, nous redoutons que ces critères aient pour conséquences, certainement involontaires - je ne vous demande pas de réponse immédiate, ce serait inélégant - mais nous faisons référence par exemple aux collèges de Villiers-le-Bel, de prendre des heures aux territoires les plus difficiles socialement du département pour les attribuer aux territoires les plus favorisés.

Lorsque je lis ce que j'ai écrit, je me dis que cela peut paraître un peu "brut de décoffrage" mais cela pourrait être ressenti comme cela, notamment si l'on aborde la problématique de la DHG en termes de communes plutôt qu'en termes de collèges.

L'ensemble des communes qui ont un IPS en dessous de 100, c'est-à-dire celles dont les élèves rencontrent le plus de difficultés sociales, voient leur DHG baisser, entre 2020 et 2021, que ce soit en valeur absolue ou en DHG par élève. A l'inverse, les communes au-dessus de 120 voient presque toutes, à l'exception de Menucourt - et il faut que nous "digérons", non pas en censeur, cela va de soi, mais pour bien comprendre les choses -, leur DHG augmenter en valeur absolue et la plupart du temps, en DHG par élève.

C'est le sens de la motion que nous étudierons en fin de séance et qui demande que cette nouvelle méthode de calcul soit revue, en raison des conséquences qu'elle porte en termes d'égalité ou en tout cas, que nous puissions nous faire une idée parfaite avec tous les tenants et les aboutissants. Nous y avons et vous y avez fait référence largement, Madame la Présidente également - et c'est bien ainsi -, la crise sanitaire a eu pour conséquence une augmentation indéniable des inégalités selon les situations socio-économiques des familles - c'est une lapalissade que de dire cela -, de leur capacité à suivre ou non la scolarité de leurs enfants pendant le confinement, à disposer ou non des moyens techniques d'accéder aux enseignements à distance. Et en pareilles circonstances, chacun en conviendra, il faudrait bien plus d'heures pour mieux accompagner les élèves et faire en sorte de ne pas avoir à gérer ce qui pourrait être considéré comme une pénurie, ou en tout cas, non pas une optimisation absolue des moyens.

A notre sens, les moyens alloués aux établissements doivent atténuer, et non renforcer, cet état de fait globalement, dont - soyons-en certains - ni l'Education Nationale, ni les Collectivités, ne sont responsables. Si le nouveau mode de calcul avait certainement du sens lors de sa mise en place, il y a deux ans, et à vous écouter, il a du sens, mais il doit évoluer pour prendre en compte cette situation nouvelle de crise sanitaire et les conséquences sociales en termes d'enseignement.

A vous entendre, je suis confiant par rapport aux explications que vous avez données, Madame la Directrice Académique, et que vous saurez compléter à l'aune de ce que nous avons entendu et des questions qui pourraient rester les nôtres.

En ce qui concerne les AESH, Philippe METEZEAU y a fait référence tout à l'heure, nous sommes tous sensibles à la scolarisation d'enfants porteurs de handicaps en milieu ordinaire, chaque fois que c'est possible. Mais au cœur de ce débat, il y a les enfants en situation de handicap, leur famille, l'équipe éducative, et il y a aussi le rôle essentiel des AESH auquel vous avez fait référence tout à l'heure, le terme dans son intégralité étant "Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap" qui interviennent dans la vie de ces enfants. Leurs conditions de recrutement, la durée de leur contrat, je réutiliserai votre expression, si vous me le permettez, de "CDIser" leur situation, leur formation, leur salaire, leur évolution de carrière, précarisent lorsqu'il faudrait stabiliser, former et faire évoluer. J'ai entendu une partie de la réponse par anticipation.

Vous l'avez dit, malgré 180 nouvelles embauches, on note une précarisation qui perdure et qui ne favorise guère l'envie de s'engager dans cette voie lorsque l'on peut faire autrement, qui aboutit à la multiplication des postes vacants faute de candidats. Vous avez fait référence au Vexin, pour d'autres motifs, mais si le métier ou les conditions d'exercice et de reconnaissance étaient à la hauteur, cela ne constituerait pas un écueil à l'impossibilité de remplacer les nombreuses absences en période de crise sanitaire. Cette situation n'est pas compatible avec notre volonté unanime - je le crois - que les enfants en situation de handicap soient scolarisés dans les meilleures conditions possibles.

Certains responsables proposent, pour sortir de cette politique, que les AESH soient pris en charge par les Collectivités, soit sur le modèle des agents techniques, par la Collectivité compétente sur le niveau scolaire en question, soit par les Conseils départementaux au titre de leur mission de Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). C'est une hypothèse à ne pas rejeter, pour ne pas dire pertinente, même si l'ensemble des Conseils départementaux voit toujours avec beaucoup de crainte - et je crois que nous la partageons tous - l'attribution d'une nouvelle compétence dont le financement a tendance à ne jamais suivre véritablement.

Madame la Directrice Académique, pouvez-vous nous faire un point sur les décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), maintenant ou plus tard, qui ne peuvent pas être mises en œuvre faute de postes ouverts, d'absences non remplacées ou de postes qui restent vacants dans nos collèges ? Les Fédérations de parents d'élèves et de parents de collégiens porteurs de handicaps nous disent que la situation s'est détériorée cette année. Qu'en est-il exactement ? Pouvez-vous nous indiquer si l'Etat progresse sur le dossier de la situation statutaire et matérielle des AESH ?

Enfin, et pour ne pas trop vous accaparer et prendre trop de temps, la dernière question porte sur le déploiement de l'enseignement à distance. La crise sanitaire aurait dû permettre de faire des progrès rapides et flagrants dans la capacité de structurer l'éducation à distance. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé dans un autre domaine, dans nombre d'entreprises ou de Collectivité, à l'image du Conseil départemental où des choses sont aujourd'hui possibles alors qu'il aurait fallu des années pour qu'elles le deviennent sans crise sanitaire et sans confinement. Pardonnez ma franchise, ou de vous donner mon sentiment sans détour, il nous semble que les choses - n'y voyez pas malice ou inélégance de ma part - ont un peu moins bien fonctionné au niveau de l'Education Nationale. Pouvez-vous nous faire un point sur la dernière semaine d'école à distance et la semaine qui s'annonce à la fin des vacances scolaires ? Pouvez-vous, par ailleurs, nous indiquer s'il est prévu d'accompagner les enseignants du Secondaire qui ont dû parfois s'équiper, à leurs frais, pour faire leur travail et s'adapter en un temps record à de nouvelles attentes ? Pouvez-vous, enfin, Madame la Directrice, nous indiquer si le fléchage d'une partie des crédits décidés pour l'acquisition de tablettes pour les collégiens est le prélude d'un engagement de l'Etat sur la partie des équipements des élèves ?

Vous me pardonnerez, pour aller au bout de mes questions, ce rythme un peu soutenu et cette avalanche de mots. Vous avez fait référence à la vaccination des agents de maintenance des collèges, qui ne sont pas les seuls, mais parmi les premiers et toujours "au front" dans l'exercice du service public.

En tout cas, pour terminer, Madame la Directrice Académique, ne voyez dans mes propos aucune volonté d'inquisition, mais une volonté de parfaitement appréhender l'ensemble des problématiques du monde éducatif dans le cadre des questions que j'ai posées ce matin. En vous remerciant, encore une fois, pour la qualité de votre intervention et des travaux qui ont étayé votre présentation de la part de vos services.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur MULLER.

Madame MOUQUET-BURTIN.

Madame MOUQUET-BURTIN

Je vais tenter de faire vite et j'apporterai des réponses ultérieurement à certaines questions.

Je reviens sur les moyens et la façon dont vous avez communiqué sur la dotation en faisant des calculs par ville. Vous l'aurez bien compris, les calculs par ville ne peuvent pas être regardés comme valides, puisque chaque établissement relève d'un nombre de divisions différentes à l'intérieur d'une même ville. Il y a quelquefois des IPS tout à fait différents entre des établissements d'une même ville ; donc ramener l'étude, la réflexion sur la répartition des moyens à une jauge par ville est tout à fait inexact.

Pour poursuivre mon propos, il s'agit bien de rééquilibrer, puisque, vous le dites vous-même, la typologie des établissements a considérablement changé depuis six ans, c'est-à-dire le moment où l'éducation prioritaire a été définie, où il y a eu cette classification REP et REP + et aujourd'hui. Il ne s'agit pas de reprendre à l'éducation prioritaire, mais de rétablir des équilibres pour des établissements qui se trouvent devoir accueillir des enfants qui vivent dans des situations de précarité, dans des situations socio-économiques dégradées, et qui n'ont pas aujourd'hui le label "Education prioritaire". Je pense que c'est ce qui est à prendre en compte, ce sont tous ces établissements qui ne relèvent pas de classification et qui ont des moyens renforcés du fait de l'allocation par l'IPS. Ce n'est absolument pas le contraire.

Je pense que j'ai un peu répondu sur la crise Covid-19 et continuité des apprentissages et apprentissage à distance. Nos enseignants sont beaucoup plus aguerris que l'année dernière sur cette question et nous leur apportons beaucoup d'accompagnement logistique en termes de ressources et d'outils.

Ce sont des ressources et des outils qui sont conçus au plan national et également au plan académique. Nous avons le soutien des inspecteurs 2nd degré dans les collèges qui se déplacent, lorsqu'ils le peuvent, et qui rencontrent les équipes, même virtuellement, pour leur apporter conseil sur cette question. Nous avons une mallette de la continuité pédagogique avec une trousse à outils qui permet aux professeurs d'aller piocher selon leurs besoins.

Je suis donc plutôt confiante, d'abord parce que c'est un trait de caractère chez moi et je pense qu'il vaut mieux voir les choses comme cela. Nos professeurs font des progrès et vous avez raison, nous avons à les remercier dans cette période très difficile.

Pour le matériel alloué et notamment dans le cadre des cités éducatives, il y a déjà eu l'année dernière un certain nombre de dotations effectuées, par cité, et nous continuons cette année de le faire puisqu'il y a eu environ 500 tablettes distribuées depuis un mois. Les financements de la cité éducative sont véritablement bien dirigés vers les jeunes qui en ont le plus besoin.

Quant à la question de l'inclusion, je pense vous avoir donné quelques renseignements et informations tout à l'heure.

Concernant un bilan MDPH et une notification des élèves en situation de handicap, je veux bien revenir vers vous, une fois prochaine, et en faire une présentation. Contrairement à ce que vous dites, je pense que nous répondons beaucoup mieux aux notifications MDPH avec, désormais, notre organisation en place, mais je reviendrai devant vous avec des chiffres à l'appui.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup de votre réponse, merci beaucoup Madame la Directrice.

Une petite information qui va intéresser tout le monde. La situation sanitaire, et le fait que nos collégiens soient à nouveau parfois en distanciel et que cela risque de se renouveler, m'a incitée à prendre une décision extrêmement rapidement et qui sera vue en Décision Modificative (DM) supplémentaire un peu plus tard, qui est d'augmenter le nombre de tablettes pour les collégiens et de passer très vite à 3 900 tablettes pour l'ensemble de nos collégiens avant la fin de l'année scolaire, et de doubler le nombre de tablettes dans les collèges pour la rentrée des classes, pour le dernier trimestre de l'année civile 2021. Ce qui nous ferait 7 520 tablettes au dernier trimestre de l'année 2021 et sans oublier le renouvellement prévu pour les tablettes qui ont déjà été achetées puisque nous renouvelons la quantité de tablettes mises à disposition dans les collèges tous les cinq ans.

Cela fait tout de même un total d'investissement extrêmement important de 3.8 M€, mais je pense que c'est une décision qui s'impose vu la situation sanitaire qui va durer, je pense, et qui ne va pas être simple à gérer au fil des jours et des semaines.

Ce n'est pas rien mais vu la crise, cela me paraît essentiel. Je profitais donc de votre présence aujourd'hui pour vous annoncer ce que je pense être une bonne nouvelle pour les collèges et collégiens puisque nous sommes passés de prêt de tablettes à des enfants dans des zones REP et REP +, à l'ensemble de nos 111 collèges. Ces tablettes sont des iPad - ce n'est pas n'importe quoi - que l'on pourra prêter et qui sont traçables. On les récupèrera ensuite et je vous rappelle que notre politique de dotation de tablettes dans les collèges, ce sont des valises numériques puisque les professeurs peuvent aussi les utiliser pour les classes virtuelles ou travailler en demi-groupes tel qu'ils le font régulièrement.

J'ai profité de votre présence pour que tout le monde puisse entendre cette décision qui s'est imposée à moi très vite parce que la situation le demande. On avait l'intention d'augmenter mais on souhaitait le faire de façon beaucoup plus lente, mais je pense que l'on n'a pas le choix.

S'il n'y a plus de question, je vous remercie infiniment de toutes ces explications. Il y a des moments où ce n'est pas facile à comprendre. (*Rires*)

Madame MOUQUET-BURTIN

J'ai essayé de faire au mieux de la pédagogie mais j'étais aussi tenue par le temps.

Madame CAVECCHI

Vous avez traduit en partie concrète et pour nous, c'était beaucoup plus clair mais vous avez un travail à faire extrêmement complexe et on s'en rend compte puisque vous avez détaillé le processus et rien n'est fait au hasard, je pense, à chaque fois, pour le bien des élèves et que tout le monde puisse s'y retrouver. J'ai bien compris tout cela et je le sais déjà, donc je vous remercie beaucoup.

Je voulais aussi m'associer aux remerciements pour les professeurs - Virginie tu as levé la main, je vais te redonner la parole -, mes remerciements aux professeurs et au corps enseignant parce que ce n'est pas facile pour eux. Je veux remercier aussi les Directeurs, les Principaux et les Proviseurs, qui ne sont pas dans notre cercle de responsabilité, mais ils ont tous beaucoup de travail et ils doivent réagir très vite selon les situations. Je pense que pour eux comme pour nous, rien n'est simple en ces temps un peu compliqués.

Madame TINLAND

C'était pour vous remercier pour l'investissement qui va être possible pour les collèges et l'augmentation des tablettes, c'est tellement important. Je voulais ajouter que nous avons également travaillé au redimensionnement de notre ENT et pour vous donner des chiffres très rapidement, nous avons une possibilité de 15 000 connexions simultanées l'année dernière, lors du premier confinement, nous sommes passés en deux mois à 25 000 connexions, grâce à notre prestataire. Nous avons travaillé tout récemment avec Kosmos, notre partenaire et les services de la DEC que je remercie, nous sommes passés à 35 000 connexions et nous allons pouvoir aller jusqu'à 37 500 connexions simultanées dès le 22 avril.

Je tenais à le souligner car cela fonctionne très bien, cela permet les classes virtuelles et l'accès à la classe de tous les élèves. Je tiens à souligner que notre ENT fonctionne très bien, c'est très important aussi.

Madame CAVECCHI

Tu as raison de le dire parce que c'était un peu compliqué parfois dans d'autres Régions ou Départements. C'est un travail et un partenariat que l'on mène ensemble, on peut s'en féliciter et remercier tout le monde, et Madame la Directrice, en premier lieu, pour emmener ses équipes vers le succès de nos collégiens, en particulier.

Madame MOUQUET-BURTIN

Merci beaucoup Madame la Présidente. Merci beaucoup à toutes et tous de votre attention. Ce fut un plaisir, bonne continuation.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, nous allons continuer notre séance. A très vite, au revoir Madame.

(Madame MOUQUET-BURTIN quitte la séance)

Madame CAVECCHI

Chers collègues, je pense que c'était un moment fort de notre réunion de ce matin et je vous remercie de la bonne tenue de ces échanges. Il est tout à fait intéressant de pouvoir, une fois dans l'année, faire un point sur tout ce qui concerne notre Education Nationale et l'ensemble de nos enfants valdoisiens.

III. EXAMEN DES RAPPORTS

- 6 - TRANSPORT - INFRASTRUCTURES – LOGEMENT

Rapport n° 6-09 Prise en considération du projet d'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD 47 et raccordement sur l'avenue de Montmorency à Goussainville

Monsieur BOEDEC

Merci Madame la Présidente. C'est la prise en considération d'un aménagement du carrefour sur la RD 47 avec le raccordement sur l'avenue de Montmorency à Goussainville. L'objectif est de faciliter l'accès à la commune par ce giratoire, permettant ainsi un désenclavement de la commune de Goussainville par l'ouest. Ces travaux consistent à créer un giratoire, à aménager les îlots centraux, à reprendre les fossés et à raccorder les voiries sur l'avenue de Montmorency.

Le montant estimé est de 1,3 M€ HT (soit 1,560 M€ TTC), la commune de Goussainville participant à hauteur de 80 % du HT, soit 1,040 M€.

La prise en considération est ce jour, le démarrage des travaux, si tout va bien, fin de cette année, avec une mise en service en 2022.

Madame CAVECCHI

Très bien, merci beaucoup. Avez-vous des questions ?

Anthony, Monsieur ARCIERO.

Monsieur ARCIERO

Pas de question mais pour saluer cette délibération. C'est un projet qui date depuis un certain temps, que nous avons relancé avec Isabelle RUSIN en début de notre mandat et qui voit le jour. Goussainville, ce sont 32 000 habitants et il y a deux sorties : une au Nord et l'autre au Sud, donc vous imaginez les embouteillages matin, midi et soir. Cela va changer la vie de beaucoup de goussainvillois et on répondra plus tard à un meilleur accès aussi à Roissy avec la création de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) pour relier à la plateforme de Roissy.

En tout cas, je voulais saluer et remercier le vote prochain de mes collègues sur ce sujet.

Madame CAVECCHI

Tu te réjouis avant, c'est bien. Tu as bien raison.

Monsieur SABOURET

J'avais juste une petite interrogation sur la manière dont on a associé le public à cette décision. Je pense que c'est plutôt une bonne chose d'ouvrir sur l'avenue de Montmorency. Ce n'est pas mon canton - je laisse Anthony gérer son canton -, mais je connais bien le secteur et j'ai toujours trouvé bizarre qu'on longe la ville de Goussainville sans pouvoir y entrer. Lorsque l'on est en sortie de Francilienne sur la RD 47, on a une très longue courbe et il n'y a pas d'entrée sur la ville de Goussainville à cet endroit-là.

Mon interrogation est qu'en créant cette entrée, on va créer un vrai flux de voitures, notamment pour aller vers le lycée Romain ROLLAND, qui est juste à côté. Or, la zone pavillonnaire est relativement calme aujourd'hui en termes de circulation automobile donc ces questions ont-elles été anticipées avec les habitants ? Ce n'est pas mon canton, ce n'est pas moi qui aurait les embêtements, mais lorsque l'on change complètement la nature d'un quartier, en termes de circulation routière, on peut avoir des surprises après coup.

On votera pour cette délibération mais je voulais m'assurer que les précautions avaient bien été prises.

Madame CAVECCHI

Très bien. Je laisse la parole à Monsieur ARCIERO.

Monsieur ARCIERO

Oui si je peux apporter des réponses, mais peut-être que Yannick les a également. La mairie a, bien entendu, consulté la population. Il y a eu une discussion entre la population et la municipalité. Ce n'est qu'une première étape, Cédric, de ce désenclavement de Goussainville. Il y a aussi un second projet, plus au Nord, notamment pour créer une déviation et éviter le passage dans le village de Fontenay-en-Parisis au niveau de BigMat. On envisage de requalifier la zone et de créer une sortie plus au Nord, ce qui fera deux sorties sur la RD 47 et un nouvel axe, plus tard, vers Roissy.

Monsieur SABOURET

Merci pour ces informations.

Monsieur BOEDEC

En complément, les remarques de Monsieur SABOURET sont légitimes parce que l'on s'est posé exactement les mêmes questions. La ville assurera la concertation elle-même avec le Département.

Madame CAVECCHI

Voilà qui nous permet d'avancer sur ce dossier dans de bonnes conditions. S'il n'y a plus de remarque, je vous propose de le soumettre au vote. Merci à vous.

Adoption à l'unanimité.

Unanimité, merci beaucoup.

- 1 - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - EMPLOI - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Rapport n° 1-04 Charte des usages des systèmes d'information du Département du Val d'Oise.

Madame CAVECCHI

Quelque chose de très important par rapport à la sécurité de nos connexions et de nos données informatiques et on sait que les attaques sont souvent très nombreuses.

Je laisse la parole à Monsieur MENAT, Gilles.

Monsieur MENAT

Effectivement Madame la Présidente, on a bien vu l'intérêt de se protéger puisque nous sommes tous sur Zoom, Teams ou autre outil informatique qui nous permet de se connecter.

Cette charte a été présentée au Comité Technique, le 11 février 2021, qui l'a approuvée à l'unanimité.

En chiffre, depuis 2020, malheureusement, il y a eu 192 cas de piratage informatique sur l'ensemble de notre territoire national, dont des Administrations. Pour ce faire, notre service informatique a créé, depuis 2000, une charte, mais elle demande à changer quelques textes afin de s'adapter aux changements liés à cette progression numérique.

La nouvelle charte prend un nouveau nom, elle s'appelle dorénavant la charte "des usages des systèmes d'information du Conseil départemental du Val d'Oise". Elle s'inscrit dans cette logique de définir les règles de bonne utilisation et l'ensemble des systèmes d'information, conformément aux usages et aux technologies actuellement déployés au sein de notre Département. L'ensemble de ces règles devra être respecté par les utilisateurs des systèmes d'information (élus et agents de notre Collectivité) afin d'en assurer le bon fonctionnement et d'apporter la sécurité, notamment aux agents, en disposant des outils nécessaires à l'exercice continu de leur mission de service public.

À l'heure où le fonctionnement du Département repose, majoritairement, sur les ressources informatiques et où les Collectivités territoriales font l'objet d'une recrudescence d'attaques informatiques ciblées, il est essentiel de renforcer les systèmes d'information du Département en se dotant d'un ensemble actualisé et adapté aux règles d'utilisation des ressources informatiques. C'est donc notre devoir, Madame la Présidente et chers collègues, d'assurer la sécurité et la pérennité de nos nombreuses données informatiques.

Voilà Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Monsieur MENAT.

Des remarques ?

Pas de remarque, ni de question. Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité.

Merci, c'est l'unanimité. Je vous remercie, c'est essentiel.

- 2 - FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - INNOVATION

Rapport n° 2-23 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant la période du 1^{er} au 31 janvier 2021 (article R. 2123-1 du code de la commande publique)

Madame RUSIN

Merci Madame la Présidente.

Il s'agit d'un "donné acte" de la présentation des marchés qui ont été passés selon la procédure adaptée, dont le montant est inférieur à 214 000 € HT pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021. Le montant total de ces marchés, pour cette période, est de 1 710 544,99 €, ce qui correspond à 542 engagements comptables. Vous trouvez en pièce jointe la liste de l'ensemble de ces marchés passés en procédure adaptée.

Madame CAVECCHI

Tout à fait. Merci beaucoup Isabelle.

Puisque c'est un "donné acte", nous ne votons pas.

Donné acte.

Rapport n° 2-24 Subvention exceptionnelle liée au contexte de la Covid-19.

Madame CHRISTIN

Merci Madame la Présidente.

C'est une subvention que l'on se propose d'accorder au Hockey Club de Cergy-Pontoise, plus connu sous le nom de Jokers. C'est un club qui évolue en ligne Magnus, c'est-à-dire la plus haute ligue de hockey et qui, cette année, à cause de la Covid-19, se retrouve avec des difficultés financières, notamment du fait que leur Fédération les laisse pratiquer leur championnat, mais à huis clos. Ils n'ont donc, malheureusement, plus aucune recette, ce qui leur apportait une manne financière conséquente, et c'est pourquoi nous nous proposons de les aider à hauteur de 50 000 €.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Avez-vous des remarques ?

Adoption à l'unanimité.

Unanimité, merci beaucoup.

Rapport n° 2-25 Commune de Garges-lès-Gonesse - Approbation de l'avenant n° 2 au bail relatif aux locaux sis 36 à 44 rue Frédéric Joliot Curie - Espace Europe - et occupés par la "Maison du Département".

Monsieur SEIMBILLE

Merci Madame la Présidente. Cela va aller très vite car c'est un avenant qui a pour but d'entériner le changement de gestionnaire du bâtiment qui passe de la société Rohan Néogère à la Communauté d'Agglomération de Roissy-Pays-de-France à compter du 1^{er} janvier 2021. Il n'y a aucune conséquence budgétaire, c'est simplement l'adaptation de ce changement de dénomination du propriétaire.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, c'est rapide.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, nous votons.

Adoption à l'unanimité.

C'est une belle unanimité, je n'en doutais pas.

Rapport n° 2-26 - Hors Recueil - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association VOTV au titre de l'année 2021.

Madame CAVECCHI

VOTV que nous suivons, depuis bientôt 20 ans, et qui a vécu des heures compliquées, qui va en vivre ou qui en vit déjà d'autres. Gérard SEIMBILLE va nous expliquer tout cela.

Monsieur SEIMBILLE

Effectivement Madame la Présidente, il s'agit d'une délibération qui nous amène à voter une subvention de 100 000 €, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2021, pour tenir compte du fait que la société Via Grand Paris a été mise en liquidation judiciaire et que les relations que nous avons avec cette structure, qui nous permettait d'avoir un certain nombre de présences sur la Télévision Numérique Terrestre (TNT), ne seront plus en vigueur à partir de cette décision. Il y a eu une reprise par deux structures, dont le Figaro, avec la vocation d'intervenir plutôt sur le domaine culturel.

Nous considérons qu'il est utile d'accompagner VOTV dans la période qui lui permet d'évoluer mais bien évidemment, on n'est plus dans une configuration identique à celle qui nous a menés à des subventions un peu supérieures, donc pour les accompagner dans cette période difficile, nous proposons une subvention de 100 000 € qui va jusqu'au 31 août 2021.

Avis favorable à l'unanimité de la 2^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Pas de remarque, nous votons.

Adoption à l'unanimité.

Merci pour votre vote, c'est l'unanimité.

- 4 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - CULTURE - TOURISME - PATRIMOINE

Rapport n° 4-12 Val d'Oise Renov' - Programme "Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE)" en Val d'Oise : approbation des conventions intercommunales de déploiement.

Monsieur PUEYO

Merci Madame la Présidente.

Délibération sur Val d'Oise Renov' qui va nous lier par les conventions intercommunales aux organismes qui nous accompagnent dans cette belle aventure du programme Val d'Oise Renov'. Nous allons signer une convention avec neuf autres Collectivités du Département, une convention de déploiement qui permettra, à tous les valdoisiens, d'avoir un accompagnement neutre et gratuit sur la rénovation énergétique de leur logement, que cela soit l'accompagnement de premier niveau, une information sur les financements qu'ils peuvent mobiliser, sur les entreprises qu'ils peuvent choisir, sur la réalité des devis et sur les levées de travaux. Donc un accompagnement complet qui sera gratuit.

Le Département, vous le savez, a triplé son budget de rénovation énergétique dans ce cadre, recruté une personne qui va coordonner sur tout le Département le déploiement du programme qui va s'appeler "Val d'Oise Renov'", qui est le nom marketing, et "SARE" reste le nom financier et administratif.

Nous allons signer neuf conventions aujourd'hui et nous en signerons, je pense, deux autres en juin avec deux autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), notamment avec Saint-Germain-Boucles-de-Seine qui signera pour Bezons. Les incidences financières ont déjà été votées lors des derniers votes. Là, c'est vraiment de la convention pure qui nous lie avec les EPCI qui nous accompagnent, portée par l'ADIL et SOLIHA.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Pas d'intervention ? C'est la suite de la dernière fois, je pense. Nous votons.

Adoption à l'unanimité.

Unanimité.

- 5 - EDUCATION - SPORT - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapport n° 5-07 Soutien départemental au projet de réimplantation de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy (ENSAPC).

Madame CAVECCHI

Aujourd'hui, l'Ecole vit dans des locaux - mais Madame PELISSIER va en parler mieux que moi - absolument hors d'âge, qui sont une passoire thermique. Il était grand temps que l'on trouve une solution et après s'être battu pour que l'Etat "fasse le travail", la solution est arrivée et je laisse la parole à Madame PELISSIER.

Madame PELISSIER

Bonjour à tous.

L'Ecole Supérieure d'Arts est à Cergy. C'est un bâtiment très obsolète puisqu'il était prévu pour une certaine forme d'art qui était d'avoir des éclairages au Nord avec de grandes baies vitrées et qui ne correspond plus du tout, ni à notre vision d'un bâtiment moderne et énergétique, ni à la pédagogie d'aujourd'hui appliquée à de l'art contemporain.

Nous nous sommes battus pour que cette école soit rénovée, refaite ; on avait plusieurs solutions. Finalement, l'Etat a bien pris en charge sa responsabilité et un nouveau bâtiment sera construit à Cergy, derrière l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC), puisqu'une grande partie de cette implantation sera sur les anciens terrains de tennis de l'ESSEC et une autre petite partie sera sur les parkings du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

La difficulté a été de faire le tour de table puisque nous avons un tour de table qui était une estimation à 33,5 M€ d'investissement. Nous avons enfin bouclé ce tour de table et nous y participons à hauteur de 6 M€, comme la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) qui va, elle aussi, prendre en charge 6 M€ et, à la demande du Ministère de la Culture, et elle prendra la maîtrise d'ouvrage du projet.

La première pierre de ce projet sera sans doute posée fin 2022, pour une livraison en 2025 pour nos 250 étudiants qui comprennent beaucoup d'étudiants étrangers puisque c'est une école internationalement connue.

Je vous sou mets cette proposition d'investissement de 6 M€.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Des remarques ?

Monsieur PUEYO

Une remarque en trois parties. D'abord, pour me réjouir que cette école reste, car on est en période de déploiement de l'université, on essaie d'attirer des étudiants. Il ne faut donc pas que des structures, pour des raisons matérielles - qui sont réelles -, s'en aillent. Il est très important de garder celles qui sont déjà là avant d'essayer d'attirer de nouvelles structures.

Malgré tout, je serai cohérent avec l'intervention que j'ai faite à l'Agglomération de Cergy-Pontoise pour regretter que le mot "parking" ne soit pas prononcé. J'interviens en tant que Conseiller départemental du canton. C'est un peu territorial, mais il faut aussi penser l'intégration de l'université, et de tous ces établissements, qui se fera dans ce cadre-là. Je regrette que l'on soit, sur ce côté-là, un peu "léger". Si l'on veut déployer, il va falloir accueillir aussi des personnes qui se déplacent et donc il y a vraiment une réflexion à avoir. Je sais que cela a été dit par Virginie et Véronique, également par Thibault HUMBERT qui est à la Vice-présidence de l'Enseignement supérieur à Cergy-Pontoise, sur ce côté "déplacement" qui n'est peut-être pas bien visé aujourd'hui par l'Ecole d'arts. J'espère que l'on arrivera à débloquer et à faire évoluer le projet. On a encore un peu de temps.

Cela montre l'accompagnement qu'a le Département vis-à-vis des étudiants. C'est une période qui n'est pas évidente ; ils sont beaucoup en distanciel, beaucoup à distance tout court, ils ne se connaissent pas. J'entends parler de professeurs qui disent voir des cohortes d'étudiants qui ne se connaissent pas entre eux. Il y a de grosses difficultés car ils n'arrivent pas à trouver de travail. On leur offre des repas par la Cuisine centrale. On accompagne beaucoup l'université et les étudiants, donc je voulais le souligner. Cela montre que l'on continue à investir et à croire au développement de l'université, même dans cette période extrêmement compliquée pour les étudiants.

Madame CAVECCHI

Tu as tout à fait raison et je rebondis sur le fait que, puisque c'est la CACP qui est maître d'ouvrage, c'est à elle de travailler sur les parkings, comme l'on peut le faire sur d'autres projets où l'on a pris la maîtrise d'ouvrage. Il faut absolument que cela soit réglé.

Madame TINLAND a demandé la parole, je la lui donne volontiers.

Madame TINLAND

Merci Madame la Présidente.

Je voulais simplement préciser que nous avons une réunion très prochainement sur les mobilités liées au campus, à laquelle Alexandre est convié, avec tous les intervenants dont la Ville de Cergy et le Département.

Madame CAVECCHI

Très bien, les choses avancent. Merci beaucoup.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous demande de voter.

Adoption à l'unanimité.

Unanimité, je vous remercie. Cela va être un beau projet et qui est vraiment important pour notre département.

Rapport n° 5-09 Renouvellement de la convention relative au financement des collèges privés liant le Conseil départemental à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique déterminant le "forfait externat" (part "matériel" et part "personnel") pour les collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat pour la période 2022 à 2026.

Madame TINLAND

Madame la Présidente, il s'agit du renouvellement de la convention liant le Département à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique. Comme vous le savez, chaque Département est tenu, conformément à la législation, de contribuer aux dépenses de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association. Nous accueillons actuellement 11 170 élèves du Département scolarisés dans des établissements privés à la rentrée 2020-2021.

Cette contribution aux dépenses de fonctionnement est établie selon un forfait qui est calculé sur la base du coût moyen d'un élève externe dans le public et se décompose en deux aides : une part dite "matériel", calculée sur la base des dépenses de fonctionnement des collèges publics rapportée à l'élève, et une part dite "personnel", calculée sur la base des coûts salariaux liés aux agents des collèges hors restauration.

La convention 2018-2022 avait été approuvée en séance de juillet 2017, après négociation avec les représentants de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique et de l'Union Régionale des Organismes de Gestion des Etablissements d'enseignement Catholique (UROGEC), avec le Département. Une réunion a été organisée, fin janvier, avec ces mêmes représentants, et a conclu à la poursuite des termes de la convention précédente, c'est-à-dire, un forfait de 760 € par an et par élève, ce coût étant de 740 € dans la précédente convention mais indexé annuellement sur l'indice d'évolution des prix de l'INSEE et basé sur les effectifs de l'année scolaire N issus de l'enquête lourde de l'Etat qui nous est transmise par la Direction Académique.

Pour information, le dernier taux appliqué pour la rentrée 2020-2021 s'établissait à 756,94 € par élève, soit un montant de 8 455 019,80 € pour les 11 170 collégiens du privé.

Ces dispositions seront applicables dans la convention pluriannuelle de cinq ans qui prendra effet au 1^{er} janvier 2022, jusqu'au 31 décembre 2026. Je vous précise que cela ne commencera qu'en 2022 car ce paiement étant traité en année civile, l'année en cours a déjà été réglée.

Voilà Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci Virginie. Tout cela était très clair.

Monsieur MULLER a la parole.

Monsieur MULLER

Madame la Présidente, chers collègues, il y a un temps, il y avait un exercice particulièrement difficile au sein du parti Socialiste qui était de faire la synthèse - je m'y suis "frotté" des années durant - et cette délibération pose toujours énormément de questions chez nous, au sein du Groupe. Vous nous proposez de renouveler le montant 2016 du forfait externat pour les élèves de l'enseignement privé sous contrat. Nous constatons que dans la période, le nombre d'élèves a augmenté deux fois plus vite dans les collèges publics que dans les collèges privés et que la dotation de fonctionnement des collèges publics a eu vocation à baisser sous l'effet des reprises sur fonds de roulement pour lesquels nous ne sommes pas d'accord, nous l'avons dit à plusieurs reprises.

Nous constatons, enfin, que nous ne disposons pas des éléments nous permettant de vérifier si le montant donné, par an et par élève se justifie, même si le fait qu'il soit exactement égal au chiffre 2016 nous interroge, bien entendu.

Nous partageons tous ces constatations au sein du Groupe - c'est pour cela que je parlais de synthèse difficile à faire, c'est un petit clin d'œil historique pour mes amis - et en tirons des enseignements différents. Certains d'entre nous voteront cette convention, estimant à juste titre que le Conseil départemental doit appliquer la loi et que l'enseignement privé sous contrat participe du système éducatif. La majorité du Groupe, à juste titre également, ne participera pas au vote estimant que les éléments dont nous disposons ne permettent pas d'établir si ce montant est précisément évalué.

Madame CAVECCHI

Merci de votre intervention.

Parmi les Départements, nous ne faisons pas partie de ceux qui dépensent le plus par rapport à ce sujet-là, mais c'est fait en bonne coordination et tout à fait, évidemment, en suivant les critères de la loi. Les établissements privés ne sont pas favorisés par rapport aux établissements publics, je ne peux en aucun cas laisser dire de telles choses.

Virginie, tu veux peut-être ajouter quelque chose.

Madame TINLAND

Non, je pense que tu as tout dit Marie-Christine. Ce n'est pas du tout favoriser les établissements privés et de toute façon, ils font partie de nos collégiens valdoisiens. On a distribué des masques, aussi bien au privé qu'au public, ce sont aussi des collégiens de notre Département et ils ne sont favorisés en aucun cas.

Madame CAVECCHI

Tout à fait.

S'il n'y a pas d'autres demandes, je vous demande de bien vouloir voter.

Adoption à la Majorité.

Nous avons une majorité de pour, naturellement. Dans l'opposition, nous avons deux pour et le reste de nos collègues ne prennent pas part au vote.

Merci à vous.

IV. MOTIONS

Présentation d'une motion du Groupe des élus Socialistes et Apparentés relative aux Dotations Horaires Globales des collèges des Départements

Madame CAVECCHI

Nous avons une motion qui concernait la dotation horaire globale pour les collèges du Val d'Oise, qui a été discutée dans les Commissions, mais je vous propose que vu l'intervention de Madame la Directrice Académique, qui a largement développé le sujet, nous ne rediscutions pas sur ce thème de la motion. Je vous propose de mettre cette motion aux voix.

Monsieur SABOURET

On peut quand même en dire un mot malgré tout, même si la Directrice Départementale des Services de l'Education Nationale nous a éclairés. Je pense qu'elle a confirmé qu'il y avait un mouvement de balancier entre les zones d'éducation prioritaire et les autres, qui n'était pas forcément à l'avantage des zones d'éducation prioritaire.

Même si elle nous a bien détaillé les modalités de calcul des DHG, globalement, il y a sur la DHG une inquiétude dans les établissements. Je pense que vous avez, comme moi, participé aux Conseils d'Administration. Avant les vacances, on a eu les Conseils d'Administration de la plupart des collèges sur les questions budgétaires, mais on a aussi discuté des DHG, pour l'année prochaine, avec les responsables d'établissements et il y a une inquiétude, malgré tout. Je pense donc que notre motion n'est pas devenue hors-sujet après l'intervention de Madame la Directrice Départementale des Services de l'Education Nationale.

Notre demande s'adresse, d'ailleurs davantage, à l'échelon supérieur qui est le national, pour demander, notamment, à la Secrétaire d'Etat en charge de l'éducation prioritaire, qui est de notre département, et aux Services de l'Education Nationale en général, d'abonder l'enveloppe de DHG afin de permettre de travailler à une nouvelle répartition qui n'ait pas pour principe de retirer des moyens aux établissements dont les enfants sont le plus en difficulté sociale pour les affecter à des territoires plus favorisés de notre département.

Nous considérons que notre motion reste d'actualité parce qu'elle réaffirme l'exigence républicaine de donner toutes leurs chances aux jeunes valdoisiens et valdoisiennes, en particulier à ceux qui vivent dans les quartiers populaires. Nous souhaitons, malgré tout, qu'elle soit mise au vote, même si nous n'avons pas beaucoup d'illusion, mais je pense que c'est un sujet important sur lequel il s'agissait d'intervenir même brièvement.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur SABOURET.

Je trouve que Madame la Directrice Académique a parfaitement répondu et a pu nous rassurer sur les inquiétudes que nous aurions pu avoir. Par ailleurs, elle l'a dit et je trouve aussi que par cette motion que vous avez distribuée sur l'ensemble de notre territoire à tous les professeurs et aux personnels, sans parler des maires..., vous avez eu une communication qui était tout de même très politique et qui m'a un peu dérangée, pour le dire d'une façon très claire.

Si vous le voulez bien, je vais passer au vote.

Rejet à la majorité. L'Opposition vote pour.

La Majorité départementale est contre la motion et la minorité Socialiste et Apparentés soutient sa motion, naturellement. Merci à tous.

Présentation, le 14 avril 2021, d'une motion du Groupe des élus Socialistes et Apparentés relative à la restauration.

Madame CAVECCHI

Cette Minorité est très alerte en ce moment et a donc déposé une motion autour de la restauration, qui date du 14 avril. Comme à l'habitude, je vous propose de la renvoyer aux prochaines Commissions pour qu'elle soit étudiée dans les Commissions compétentes, naturellement.

Avant de vous quitter, j'avais un petit message - décidément, c'est la journée des petits messages personnels -, figurez-vous que le marché de l'Isle-Adam a été sélectionné pour participer au "Plus beau marché de France". C'est le seul marché du Val d'Oise qui a été sélectionné. Il n'y a donc pas de concurrence entre les cantons et les communes. Pour soutenir cette élection au "Plus beau marché de France", je vous remercie d'aller voter sur le site de la ville de l'Isle-Adam. Madame VILLALARD, vous avez jusqu'au 21 avril, c'est presque demain.

Madame VILLALARD

Merci Madame la Présidente. Tu as tout dit, jouez le jeu, c'est le nombre de votes qui compte et je pense que l'on a une chance. Ce serait un plus pour le Val d'Oise.

Madame CAVECCHI

Absolument, on pourra en être fier.

Je vous remercie beaucoup de cette séance. Je vais peut-être laisser la parole, pour terminer, au Directeur Général, puisque le 1^{er} mai, il nous quitte et donc il ne sera pas à la prochaine séance.

Monsieur KAUFFMANN

Merci Madame la Présidente, merci de me donner l'occasion de m'adresser à tous les Conseillers du Département. 10 ans au service des valdoisiens et à travailler auprès de vous se terminent. Lorsque je regarde tout ce que l'on a accompli au cours de ces 10 dernières années, j'en suis assez fier et je pense que tous, collectivement, nous avons fait avancer le Val d'Oise, malgré un certain nombre de regrets et de projets que nous n'avons pas menés au bout. On a parlé aujourd'hui de projets qui ont bien avancé, tout ce que l'on a fait dans les collèges, avec aussi de nouveaux collèges qui arrivent, tout ce qui a été fait autour du projet Campus international, qui, à mon sens, est l'un des projets les plus structurants pour l'avenir du Val d'Oise, parce que l'on parle d'enseignement supérieur, de rendre le Val d'Oise différent des autres territoires.

Je pense que tout ce que vous avez fait dans ce sens-là, c'est-à-dire de distinguer le Val d'Oise en Ile-de-France et ce n'est pas toujours facile, pour tirer parti de ses atouts, de sa jeunesse, de sa capacité d'innovation, c'est dans ce sens-là que j'ai essayé de contribuer à vos initiatives, à vos politiques, et j'en suis très content.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée pendant ces 10 années, les uns et les autres, et bien sûr particulièrement les deux Présidents, Monsieur le Président BAZIN et Madame la Présidente CAVECCHI, auprès desquels j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler.

Je continuerai à vous suivre attentivement et à m'inspirer du Val d'Oise parce que je reste dans le métier et je continuerai à regarder ce qui se passe "chez nous", parce que je me sens encore très valdoisien, et je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée pendant ces 10 longues années de travail collectif.

Madame CAVECCHI

Je vous propose de l'applaudir.

(Applaudissements)

C'est vrai que c'est un travail quotidien, un investissement de chaque jour, de chaque minute même, et qu'un Département comme le nôtre, magnifique, il faut évidemment le porter en couple avec la Présidence. C'est particulièrement important.

Je souhaite à Monsieur KAUFFMANN, de votre part j'imagine, une belle continuation dans sa vie professionnelle et l'Alsace est un magnifique pays donc il y prendra beaucoup de plaisir, j'en suis certaine.

Merci à toutes et tous. Rendez-vous le 28 mai.

Fin de la séance à 12 h 00